

Une soirée a 75 euros se transforme en 72000 euros!

Par **aadneo**, le 22/11/2007 à 01:00

bsr!

je suis nouveau et desespéré!

je travaillai en tant que videur de boite de nuit depuis 7 ans!

un soir un client ivre dormais sur une banquette, 3 fois je lui ai demandé de se mettre normalement et ensuite s'est levé et m'a insulté je l'ai sorti en le prenant par le bras, il se tiens ala porte de secours je tire et nous tombons tous les 2 dehors , il se releve leve les bras et me dis de ne pas le frapper! je le laisse et n'avais aucune intention de le toucher pour si peu!

je rentre dans la discotheque et j'apprend en fin de soirée que les pompiers sont venus le chercher car il avait le bra qui touchais par terre!

bref il porte plainte contre moi et il a plus de 10 jours itt passons il a 2 temoins et moi j'en ai trois!

on passe au penale, le juge m'en met pleins la gueule , me lis ses depositions de temoins et je lui dis mes temoins, il cherche dans son dossier, et ils n'y sont pas, croyant en plus que le prenais pour un con, bref 300 euros et coup volontaire, mon patron ne veut rien savoir, car sois disans coup volontaire j'ai tout pour ma prune, mais pourtant cela s'est bien passé sur le lieu du travail, son assurance a deposer le bila(en plus il utilisais un courtier)

mon avocat qui en a pas branler une car un cancera l'appel pour le civil je mange 52 000 pour la cotorep categorie b ipp 20% et autres truc de fou et 20000 pour la cpam, en plus je voulais faire appel mon avocat en vacance donc cela ne l'a pas fais(nimporte koi) total 72000 euros , donc saisi ou freeze des compte je ne sais plus quoi faire, pour la cpam j'ai reussi a m'en tirer a 30 euros sur 55 ans, aujourd'hui j'ai reçu le courrier de la caisse d'indemnisation aux victimes je vais les appeler demain.....

j'ai essayé de me renseigné partout mis rien.....

c'est a se tirer une balle!

j'aurai du rester en galere de sous et je n'aurai pas eu une histoire pareil..... alors que j'ai eu des histoires de fou et là pour rien, voilà merci la justice.....en plus mon patron a deposer le bilan et est en redressement judiciaire et là il viens de changer de nom de boite comme ça plus de passif, tout propre le monsieur.....

merci de m'aider.....

andré

Par **Freelance**, le 24/11/2007 à 11:22

Je veux pas te juger, mais je connais ton boulot pour l'avoir pratiqué sur Nancy, Chat Noir, Solitaires Club et autres.

Ce n'est pas de toute faciliotés et les patrons s'arragent toujours pour te laisser te demmerder dès qu'il y a un problème.

J'ai passé par là.

Un soir , plutot en fin de nuit, quelques clients cherchaient a se taper avec les videurs.

Il ya toujours des petits rigolos qui veulent se faire mousser devant leur copine.

Bref ça commença à chauffer et un client a casser une bouteille et voulait me la mettre dans la figure.

J'ai fait du Kendo et lui ai mis un coup qui lui a malheureusement fracturé la mâchoire.

Bref j'ai passé au tribunal qui m'a dit qu'en tant qu'adepte des arts martiaux il fallait doser ma réaction et que pour eux c'était pas de la légitime défense.

Les tribunaux n'aiment pas les videurs, ils les prennent pour des gros bras et s'ils ont l'occasion il te matraque.

c'est pour ça que j'ai arrêté. J'ai pris 6 mois avec sursis et 30 000euros pour la sécu etc...

le patron ne m'a pas aidé.

Par **aadneo**, le **27/11/2007** à **23:55**

30 000 euros et 6 mois de sursis....

et pour l'instant tu paye toujours tu n'a trouvé aucun autre moyen???

andré